

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405001-DE
Reçu le 27/05/2024

Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Département du LOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation le 6/05/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON-LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Jacques BOUSQUET – Jean-Marc LAVIALE – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE – Benoît JURASCHEK

Absents : Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2024-05001

Objet – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois permanent de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de la commune de valoriser les agents territoriaux, il est proposé de créer un emploi catégorie C qui permettra au fonctionnaire d'évoluer dans leur carrière.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34/35h à compter du 16/08/2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405001-DE
Reçu le 27/05/2024

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe qui fait partie des effectif de la collectivité et ayant droit par son ancienneté à un avancement de grade.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principe de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- 1/ La création d'un emploi technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34/35 h semaine à compter du 16 août 2024.
- 2/ de modifier ainsi le tableau des emplois,
- 3/d'inscrire au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le 27/05/2024